



Décision n° D-2023-60
ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SERVICE
ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 élisant Monsieur Jean-Philippe MESNIL, Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 autorisant la délégation du Président et notamment de signer les conventions de partenariats avec tout partenaire de la collectivité ;
- Considérant l'intérêt d'adhérer au service Archives du Centre de Gestion du Calvados ;
- Considérant qu'il convient de définir les modalités de cette adhésion ;

DECIDE

ARTICLE 1

D'adhérer au service Archives du Centre de Gestion du Calvados et de signer la convention correspondante définissant les modalités d'intervention de ce service.

ARTICLE 2

Les prestations se portent à 280,00 € par jour d'intervention. Ce tarif étant actualisable.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 3 octobre 2023.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 5 octobre 2023

Et de sa transmission en Préfecture le 3 octobre 2023

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL